Protection des données et intelligence artificielle

Logiciel FCP 2035 (FOX Crédit Pro) utilisé par les cabinets du réseau. Version du 22 novembre 2026.

Ce document décrit ce que deviennent les données des emprunteurs lorsque des outils d'intelligence artificielle sont utilisés pour traiter leur dossier : quelles données sont transmises, à qui, où, combien de temps, avec quelles protections, et comment le client donne ou retire son accord.

1. Qui est responsable

- **Réseau Immofinances.net** : le responsable du traitement est le franchiseur, Immofinances.net. Délégué à la protection des données : Tayeb Belghazi, dpo@immofinances.net.
- **Réseau Accord-Credit.fr** (y compris Accord-credit Maroc) : le responsable du traitement est le franchiseur, Accord-Credit.fr. Délégué à la protection des données : Pascal Cherin, dpo@accord-credit.net.
- **Cabinet indépendant** : le cabinet est responsable du traitement des données de ses clients.

Le logiciel FCP 2035, édité par SWING FINANCES (5 place Jean Payra, 66000 Perpignan, RCS Perpignan 487 565 939), traite les données pour leur compte. Les fournisseurs d'intelligence artificielle cités ci-dessous agissent pour le compte de l'éditeur, sous contrat.

2. À quoi sert l'intelligence artificielle

- **Lecture des pièces justificatives** (pièce d'identité, bulletins de salaire, relevés de compte, avis d'imposition, liasses fiscales) : **Mistral AI**, par l'intermédiaire du serveur de lecture de FCP 2035. Le texte des pièces est extrait et les montants utiles sont reportés dans le dossier.
- **Rangement automatique des pièces** déposées en plusieurs fichiers : **Mistral AI** reçoit chaque pièce (premières pages) et les noms des emprunteurs, pour proposer la bonne case et le bon nom de fichier.
- **Analyse de faisabilité (Emma)**, lorsque le cabinet la lance : **OpenAI** reçoit les éléments du dossier utiles à l'analyse (revenus, charges, crédits, projet) et le texte lu des pièces, dans lequel les numéros de compte, adresses e-mail et numéros de téléphone sont masqués. Ni le fichier ni le texte d'une pièce d'identité ne lui sont transmis.
- **Pré-acceptation en rachat de crédits (outil « Pascal AI »)** : **OpenAI** reçoit un profil sans nom ni adresse (âges, situation professionnelle, revenus, charges, crédits en cours).
- **Évaluation d'entreprise** à partir des liasses fiscales : **OpenAI** reçoit les chiffres de la liasse et les réponses du dirigeant.
- **Dépôt des dossiers sur les portails des banques** : **OpenAI** reçoit les informations du dossier nécessaires pour remplir le formulaire de la banque.
- **Accueil téléphonique (CallJet)** : **Twilio** transcrit la parole de l'appelant, **OpenAI** en fait le résumé pour le conseiller.
- **Assistant du site et de l'application** : **OpenAI** reçoit la question posée par le visiteur.

Les pièces d'identité ne sont lues que par Mistral AI, en Europe, avec rétention zéro : elles ne sont jamais transmises à OpenAI.

L'intelligence artificielle ne prend aucune décision. Elle donne un avis indicatif ; le conseiller étudie toujours le dossier, et l'octroi du crédit relève de la seule décision de l'établissement prêteur.

3. Accord du client

- L'accord du client à l'utilisation de ces outils est recueilli à la signature du document d'entrée en relation, qui décrit les outils utilisés, leur finalité et les garanties ci-dessous. La notice d'information et le mandat, également signés, le rappellent ; pour les pièces déposées en ligne, l'espace client et l'application le rappellent au moment du dépôt.
- Le client peut retirer son accord à tout moment, auprès de son conseiller ou du délégué à la protection des données. Le conseiller l'enregistre dans FCP 2035 (case « Le client a retiré son accord à l'intelligence artificielle » de l'écran des pièces) : dès cet instant, aucune pièce ni information du dossier n'est plus envoyée aux outils d'intelligence artificielle (lecture et rangement des pièces, analyse de faisabilité Emma, pré-acceptation en rachat de crédits, évaluation d'entreprise, dépôt sur les portails des banques, appels automatiques, accueil téléphonique par l'assistante, qui laisse alors son conseiller le rappeler). Le dossier est alors traité sans ces outils.
- Le retrait de l'accord ne remet pas en cause les traitements faits avant lui.

4. Aucun entraînement des modèles

Les données transmises ne servent pas à entraîner les modèles d'intelligence artificielle.

- **Mistral AI** : l'option « Autoriser l'utilisation de vos appels API pour entraîner les modèles d'IA de Mistral » est désactivée sur le compte de l'organisation, et les modèles expérimentaux (« Labs »), qui font exception, ne sont pas activés.
- **OpenAI** : le partage des entrées et des sorties avec OpenAI, le partage des données d'évaluation et le partage des retours sont désactivés sur le compte de l'organisation. Les conditions d'OpenAI excluent par ailleurs l'entraînement sur les données de l'API sauf accord exprès du client.

5. Conservation chez les fournisseurs

- **Mistral AI** : la **rétention zéro** est activée sur le compte de l'organisation depuis le 17 novembre 2026. Les pièces et les résultats ne sont ni stockés ni enregistrés au-delà du temps nécessaire pour produire la réponse. Les pièces sont envoyées directement dans la demande de lecture, sans dépôt de fichier.
- **OpenAI** : OpenAI conserve les échanges jusqu'à 30 jours, uniquement pour détecter les abus, puis les supprime ; ils ne servent pas à entraîner ses modèles. Pour l'analyse de faisabilité, la réponse est en outre effacée chez OpenAI dès qu'elle a été récupérée, et une tâche quotidienne efface celles qui ne l'auraient pas été.
- **Twilio** : les appels sont enregistrés par défaut, sauf si l'appelant s'y oppose en appuyant sur 1 au début de l'appel ; les enregistrements sont conservés 6 mois chez Twilio, puis supprimés automatiquement.

6. Où les données sont traitées

- FCP 2035 et ses bases de données : OVH, en France.
- Serveur de lecture des pièces : LWS (Ligne Web Services), en France.
- Mistral AI : Union européenne.
- OpenAI : États-Unis. Le contrat est conclu avec OpenAI Ireland Ltd ; le transfert hors de l'Union européenne est encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne.
- Twilio : contrat conclu avec Twilio Ireland Limited ; traitement aux États-Unis, encadré par les clauses contractuelles types de la Commission européenne.

7. Chiffrement

- Toutes les transmissions sont chiffrées (HTTPS, TLS 1.2 ou plus récent) : entre l'utilisateur et FCP 2035, entre FCP 2035 et le serveur de lecture, entre le serveur de lecture et Mistral AI, entre FCP 2035 et OpenAI.
- Le serveur de lecture n'accepte que des connexions chiffrées, et FCP 2035 vérifie son certificat à chaque envoi.
- Chez Mistral AI et OpenAI, les données sont chiffrées au repos (AES-256) et en transit (TLS 1.2 ou plus récent), selon leurs engagements publiés.

8. Cloisonnement des dossiers

- Chaque réseau et chaque cabinet indépendant dispose de sa propre base de données.
- Un utilisateur n'accède qu'aux dossiers de son périmètre ; un client n'accède qu'à son propre dossier.
- Chaque lecture de pièce est rattachée à l'organisation et au dossier qui l'ont demandée ; un résultat qui ne correspond pas est écarté.
- Le serveur de lecture n'est joignable que depuis les serveurs de FCP 2035 : tout autre accès est bloqué par le pare-feu.

9. Clés d'accès aux fournisseurs

- Les clés sont conservées dans des fichiers de configuration protégés sur les serveurs, jamais dans le code source ni dans le navigateur de l'utilisateur.
- Chaque usage de l'intelligence artificielle est enregistré (module, cabinet, dossier, consommation) et peut être suspendu pour un cabinet.
- Un plafond de dépense est réglé chez Mistral AI et des alertes de dépense chez OpenAI.

10. Durées de conservation dans FCP 2035

- Client dont le financement est accordé : dossier, pièces (pièce d'identité comprise), résultats de lecture et analyses conservés pendant toute la durée du prêt.
- Client dont le dossier n'aboutit pas, ou prospect : 3 ans à compter du dernier contact.
- À l'échéance, le dossier est anonymisé par une tâche quotidienne, mise en place au plus tard le 15 décembre 2026 : nom, coordonnées, pièces, mails et notes sont effacés ; seuls restent des chiffres sans identité, pour les statistiques. Les factures et les contrôles de lutte contre le blanchiment sont gardés le temps exigé par la loi.
- Copies de travail sur le serveur de lecture : 24 heures ; résultats de lecture mis en mémoire pour éviter de relire la même pièce : 30 jours.
- Journaux techniques : 6 mois ; ils ne contiennent ni le contenu des pièces, ni les noms lus.
- Mandataire qui quitte le réseau : ses dossiers sont repris par son franchisé. Franchisé qui quitte le réseau : ses dossiers sont mis en attente de reprise par un autre franchisé.
- Cabinet indépendant qui arrête FCP 2035 : 30 jours pour récupérer ses données, puis suppression à sa demande.

11. Garanties contractuelles

- Mistral AI : accord de traitement des données (DPA) intégré aux conditions commerciales ; liste des sous-traitants : https://trust.mistral.ai/subprocessors
- OpenAI : addendum sur le traitement des données intégré au contrat de services, conclu avec OpenAI Ireland Ltd ; liste des sous-traitants : https://openai.com/policies/sub-processor-list
- Copies des documents officiels de Mistral AI et d'OpenAI (accords de traitement des données, entraînement, rétention zéro, lieu de stockage, chiffrement) : téléchargeables sur la page Mentions légales du site du réseau.

12. Vos droits

Chaque personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité sur ses données, ainsi que du droit de retirer son accord à tout moment. Pour les exercer, adressez-vous à votre conseiller ou au délégué à la protection des données de votre réseau ; les demandes sont traitées sans délai. Vous pouvez aussi saisir la CNIL (www.cnil.fr).